



Contestation montant restitué Depot de garantie

Par **Steph31600**, le **22/06/2015** à **13:16**

Bonjour

Mon fils a Rdv au tribunal vendredi aupres du juge de proximite car il conteste les montants retenus sur son Depot d garantie.

Le propriétaire a retenu :

141 euros pour refaire un joint ded baignoire note "limite jauni" sur l Etat des lieux. De plus quand j ai appele la societe aupres de laquelle il a fait le devis elle m a confirmé qu il n a jamais fait faire les travaux (nous pensons qu il l a fait lui même avec un pistolet a joint)

Il a aussi compter 115 euros pour repeindre le couloir de l entree qui n est pas notifié dans l etat des lieux . Il dit qu il y a eu des dégradations (faites quand mon fils avait quitté le logement) pour lesquelles il a posé une plainte à son assurance donc il sera remboursé (ainsi qu une plainte au commissariat ou mon fils a été mis hors d cause car il n habitait plus le logement)

En plus il fait un vis de son entreprise de batiment pour lui meme.

On sait donc qu il va se faire les travaux lui meme et se faire remboursé par l assurance.

Par contre il a pris un avocat pour nous intimider et nous avons appris que si nous perdons nous devons payer tous les frais.

Donc a t on une chance de gagner et sinon comment annuler la requête au tribunal sans avoir à payer leur avocat

Merci beaucoup